

**MAIRIE DE
PLOUGOULM**



Conseil Municipal du 26 février 2026

Procès-verbal

Date de convocation : 20/02/2026

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Gwénola MEVEL

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 26 février 2026 sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick GUEN, M. Sebastien DELANOE, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Bruno ARRIAGA, Mme Sonia SENANT, M. Joël CHOQUER, M. Régis MIOSSEC, Mme Gwénola MEVEL, M. Vincent BOUTOILLER, Mme Emmanuelle BERTEVAS, M. Eric MIOSSEC, M. Gilles CRIBIER, Mme Sophie HALLEGOT, M. Yann BELLEC

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir Mme Virginie SOCHARD qui a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène QUIEC, Mme Claudie DEMANGE qui a donné pouvoir à M. Régis MIOSSEC, Mme Alicia CAROFF qui a donné pouvoir à M. Vincent BOUTOILLER, Mme Angélique QUERE qui a donné pouvoir à Mme Gwénola MEVEL, M. Frédéric RICHARD qui a donné pouvoir à M. Sebastien DELANOE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2026
2. Budget principal : adoption du compte financier unique 2025 (si documents disponibles)
3. Budget camping : adoption du compte financier unique 2025 (si documents disponibles)
4. Budget lotissement : adoption du compte financier unique 2025 (si documents disponibles)
5. Budget principal : affectation du résultat
6. Budget camping : affectation du résultat
7. Budget principal : adoption du BP 2026
8. Budget camping : adoption du BP 2026
9. Budget lotissement : adoption du BP 2026
10. Fongibilité des crédits en M57 - transferts entre chapitres
11. HLC : attribution de compensation
12. ENEDIS : convention de servitude
13. Convention SDEF : rénovation point lumineux – résidence de haute Savoie
14. Compte rendu de la délégation du Maire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2026

(Rapporteur : M. Le Maire/Délibération)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 février 2026. Pour mémoire, il a été envoyé à l'ensemble des conseillers par courriel le 6 février 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter le procès-verbal de la séance du 5 février 2026.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2. Budget principal : adoption du CFU 2025 - Reporté

3. Budget camping : adoption du CFU 2025 - Reporté

4. Budget lotissement : adoption du CFU 2025 - Reporté

5. Budget principal : affectation du résultat - Reporté

6. Budget camping : affectation du résultat - Reporté

7. Budget principal : adoption du budget primitif 2026

(Rapporteur : Mme QUIEC/Délibération)

Mme QUIEC présente la variation de la CAF. Elle précise que l'encours de la dette est de 2,99 années de remboursement.

M. Eric MIOSSEC précise que la commune a bénéficié de recettes exceptionnelles (assurance) qui ont permis d'augmenter la CAF nette.

Mme HALLEGOT demande pourquoi le compte 60611 eaux et assainissement a augmenté.

M. Le Maire informe qu'il y a eu une fuite d'eau au boulodrome et dans les WC publics.

M. ARRIAGA précise que conformément à la loi Warsmann, nous pourrions être remboursés, mais pour l'instant nous n'en avons pas la certitude.

Considérant la reprise anticipée des résultats ;

Considérant la fiche de calcul de résultat prévisionnel réalisée par l'ordonnateur ;

Considérant la balance d'exécution du budget visée par le comptable public en date du 26 février 2026 ;

Considérant l'état des restes à réaliser ;

Mme QUIEC présente le projet de budget primitif 2026 qui s'équilibre en fonctionnement à 1 603 600 € et en investissement à 1 105 235,84€. Mme QUIEC rappelle que le projet de budget primitif a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux le 13 février 2026.

Le budget primitif est présenté ci-dessous :

BP commune 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
		BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général		336 610,00 €	287 843,25 €	340 400,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		769 060,00 €	677 442,53 €	747 000,00 €
014 - Atténuations de produits		83 400,00 €	83 372,78 €	106 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		- €	- €	20 400,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		130 000,00 €	214 739,32 €	140 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		187 309,26 €	180 289,33 €	197 500,00 €
66 - Charges financières		50 000,00 €	34 272,93 €	52 000,00 €
67 - Charges spécifiques		- €	- €	100,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		- €	- €	200,00 €
		1 556 379,26 €	1 477 960,14 €	1 603 600,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	47 607,26 €	47 607,26 €	210 000,00 €
013 - Atténuations de charges	25 000,00 €	59 823,62 €	34 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 092,00 €	36 516,89 €	100,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	69 030,00 €	91 788,51 €	72 950,00 €
73 - Impôts et taxes	55 000,00 €	57 042,72 €	40 000,00 €
731 - Fiscalité locale	950 000,00 €	956 589,00 €	900 000,00 €
74 - Dotations et participations	326 550,00 €	341 270,36 €	293 550,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	60 000,00 €	288 442,36 €	53 000,00 €
77 - Produits spécifiques	- €	72 800,00 €	- €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	100,00 €	44,41 €	- €
	1 556 379,26 €	1 951 925,13 €	1 603 600,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	RAR	Proposition	BP 2026
Sans opération	- €	172 600,00 €	172 600,00 €
10002 - Acquisitions de matériel	4 000,00 €	20 795,84 €	24 795,84 €
10004 - Bâtiments communaux	18 000,00 €	19 000,00 €	37 000,00 €
10006 - Voirie	336 000,00 €	506 340,00 €	842 340,00 €
27 - Espace Hermine	4 000,00 €	5 000,00 €	9 000,00 €
29 - Ecole publique	- €	10 100,00 €	10 100,00 €
31 - Médiathèque	- €	9 400,00 €	9 400,00 €
	362 000,00 €	743 235,84 €	1 105 235,84 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	RAR	Proposition	BP 2026
Sans opération	- €	1 020 235,84 €	1 020 235,84 €
10006 - Voirie	60 000,00 €	25 000,00 €	85 000,00 €
	60 000,00 €	1 045 235,84 €	1 105 235,84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le budget primitif 2026 de la commune.

VOTE :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

8. Budget camping : adoption du budget primitif 2026

(Rapporteur : Mme QUIEC/Délibération)

Considérant la reprise anticipée des résultats ;

Considérant la fiche de calcul de résultat prévisionnel réalisée par l'ordonnateur ;

Considérant la balance d'exécution du budget visée par le comptable public en date du 26 février 2026 ;

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

Mme QUIEC présente le projet de budget primitif du camping du Bois de la Palud pour 2026 qui s'équilibre en fonctionnement à 50 122,18 €. Mme QUIEC rappelle que le projet de budget primitif a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux le 13 février 2026.

Le budget primitif est présenté ci-dessous :

CAMPING

BP 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	12 082,11 €	8 455,15 €	18 714,01 €	18 550,00 €	15 663,38 €	26 972,18 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 012,00 €	11 242,67 €	11 889,78 €	18 000,00 €	17 670,75 €	23 000,00 €
66 - Charges financières	81,51 €	75,50 €	82,89 €	100,00 €	71,75 €	150,00 €
	27 175,62 €	19 773,32 €	30 686,68 €	36 650,00 €	33 405,88 €	50 122,18 €
RECETTES	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	8 284,48 €	12 418,56 €	17 908,80 €	13 812,54 €	13 812,54 €	20 122,18 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	31 309,70 €	25 263,56 €	26 590,42 €	22 837,46 €	39 715,52 €	30 000,00 €
	39 594,18 €	37 682,12 €	44 499,22 €	36 650,00 €	53 528,06 €	50 122,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le budget primitif 2026 du camping.

VOTE :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

9. Budget lotissement : adoption du budget primitif 2026

(Rapporteur : Mme QUIEC/Délibération)

Considérant la reprise anticipée des résultats ;

Considérant la fiche de calcul de résultat prévisionnel réalisée par l'ordonnateur ;

Considérant la balance d'exécution du budget visée par le comptable public en date du 26 février 2026 ;

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

Mme QUIEC présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « lotissement communal » en sur-équilibre en fonctionnement : à 362 728,71 € en dépenses et 405 564,24 € en recettes et en équilibre en investissement : à 359 417,67 €.

Mme QUIEC rappelle que le projet de budget primitif a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux le 13 février 2026.

Le budget primitif est présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Chap	intitulé	observations	montant	article	Chap	intitulé	observations	montant
002		Résultat fonctionnement reporté (déficit)		-	002		Résultat fonctionnement reporté (excédent)		0,01 €
6015	11	achats de terrain		- €	7015	70	Ventes de terrains aménagés		135 115,00 €
6045	11	achats d'études	études, frais ventes	10 500,00 €	757	75	subventions exceptionnelles		
605	11	achats de matériels, équipements		56 000,00 €					
63513	11	charges diverses : c/61 – c/62 – c/63	Ex : taxe foncière						
65888/6586	65	charges diverses gest ^e courante	arrondis de TVA	5,00 €	75888/7588	75	Produits divers gest ^e courante	Arrondis de TVA	5,00 €
65822	65	Reversement excédent du BA au BP			75822	75	Prise en charge déficit du BA par BP		
66111/66112	66	charges d'intérêt (dont ICNE)		6 000,00 €					
608	43	frais accessoires – charges d'intérêts		6 000,00 €	796	43	Transfert de charges financières		6 000,00 €
608	43	frais accessoires – comptes 61, 62, 63		-	791	43	Transfert de charges gestion courante		-
60315	42	variation terrains à aménager	Annulation stock initial		60315	42	variation terrains à aménager	constatation stock final	-
7133	42	Variation des encours	Annulation stock initial		7133	42	Variation des encours	constatation stock final	-
71355	42	variation terrains aménagés	Annulation stock initial	191 944,23 €	71355	42	variation terrains aménagés	constatation stock final	264 444,23 €
71355	42	variation terrains aménagés	Ventes	92 279,48 €					
				TOTAL				TOTAL	
				362 728,71 €					405 584,24 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Chap	intitulé	observations	montant	article		intitulé	observations	montant
001		Résultat investissement reporté (déficit)			001		Résultat investissement reporté (excédent)		22 029,21 €
1641	16	emprunts en euros		94 973,44 €	1641	16	emprunts en euros		53 164,75 €
168748	16	Avance du BP			168748	16	Avance du BP		
315	40	terrains à aménager	constatation stock final		315	40	terrains à aménager	Annulation stock initial	- €
3355	40	travaux en cours	constatation stock final		3355	40	travaux en cours	Annulation stock initial	- €
3555	40	terrains aménagés	constatation stock final	264 444,23 €	3555	40	terrains aménagés	Annulation stock initial	191 944,23 €
					3555	40	terrains aménagés	Ventes	92 279,48 €
			TOTAL	359 417,67 €				TOTAL	359 417,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le budget primitif 2026 du lotissement.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

10. Fongibilité des crédits – transferts entre chapitres

(Rapporteur : Mme QUIEC/Délibération)

Mme Quiec rappelle au Conseil Municipal que, l'instruction relative à la M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité, permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser, sans attendre, des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

11. Rapport de la CLETC : attribution de compensation finale 2025 et prévisionnelle 2026

(Rapporteur : Mme. QUIEC/Délibération)

Pour la commune de Plougoulm, l'attribution de compensation finale au 31 décembre 2025 s'élève à – 82 150,21 € (au lieu de – 77 614,78 €), se décomposant de la manière suivante :

- Attribution de compensation initiale : - 16 651,60€
- Retenues fixes : - 14 634,68 €
- ADS : - 11 736,40 €
- ACM : - 39 127,53 €

L'attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2026 s'élève à – 82 903,36€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver la régularisation de l'attribution de compensation 2025 ;
- D'approuver le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2026 ;
- D'approuver le rapport de la CLETC.

VOTE :

- **Pour : 17**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 2 – Eric MIOSSEC et Gilles CRIBIER**

12. ENEDIS : convention de servitude

(Rapporteur : M. Le Maire/Délibération)

Dans le cadre des travaux sur la ligne haute tension située sur la commune, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la convention de servitude avec ENEDIS destinée à permettre l'installation des ouvrages électriques sur les parcelles AS 49 ; AS 142 ; AS 143 ; AS 262 ; AS 260 et AS 263.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver la convention de servitude proposée par ENEDIS ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

13. Convention SDEF éclairage public – ouvrage 197 – résidence de Haute Savoie

(Rapporteur : M. Arriaga/Délibération)

M. Arriaga présente au Conseil Municipal le projet suivant : éclairage public – ouvrage 197 – résidence de Haute Savoie (rénovation point lumineux).

L'estimation des dépenses se monte à :

- Rénovation point lumineux 2 400,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :950,00 €
⇒ Financement de la commune :
- Rénovation point lumineux..... 1450,00 €
Soit un total de.....2 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'accepter le projet de réalisation des travaux : Rénovation point lumineux – ouvrage 197 – résidence de Haute Savoie,
- D'accepter le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 1 450 €,
 - D'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

14. Délégation du Maire :

Tiers	Objet	Montant TTC
QUEGUINER MATER	Installation WC atelier	206.32
ZOLPAN	Peinture portes et fenêtres église	277.06
ZOLPAN	Peinture salle du conseil mairie	304.34
ME BIZIEN SO	Achat parcelle AN 629 à M EDERN à Kervinigan - régularisation emprise	61.50
ME BIZIEN SO	Frais actes suite achats Kerganson	352.77
REXEL FRANCE	Chauffe eau salle polyvalente	177.38
LAGADEC YVON TP	Réseaux eaux pluviales - lot 1 A - situation 3	77702.40
CREATEM	Panneaux accès coiffeurs	150.00
Kelias	Panneaux voirie et rues + support	528.04
A3 Paysage	Solde mission ACT réseaux RD 10	243.00
Kelias	Miroir de voirie Kermaria	1218.83
POISSON TA T	Voirie déviation pour travaux RD 10 chemin de l'Avel Viz	8619.62
DROUART Tony	Porte église	15840.00
BRICOMARCHE	Travaux bureaux mairie / sol et peinture	279.99
SDEF1	Remplacement ouv 137 - rue Losquédic	886.69
SDEF1	Acquisition Rénovation éclairage public RD 10 - tranche 1 - RSX-2024-192-007-1-EP-RPL	10435.84
POISSON TA T	Travaux complémentaires chemin Avel Viz	1418.28

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h30.

Le Maire,
Patrick GUEN



La secrétaire de séance
Gwénola MEVEL

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Gwénola MEVEL.

